

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 06 OCTOBRE 2025

Le lundi six octobre deux-mille-vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bayon-sur-Gironde, sous la présidence de Monsieur Hervé GAYRARD, Maire.

L'ordre du jour :

1. Délibération autorisant M. le Maire à signer un protocole transactionnel avec le SMICVAL,
2. Délibération portant mise à disposition des salles communales pour les candidats (élection municipale 2026)

3. Questions et informations diverses.

- a) Retour de l'avis du CRD – travaux sécurisation,

Membres en exercices : 14

Membres présents : 10

Quorum : 8

Etaient présents : Messdames BEGOT Laure, BLOUIN Josette, LUSSEAU Joëlle, DUPUY Marie Fabienne, Messieurs GAYRARD Hervé, VIROULAUD Ludovic, ROZIER Jean-Jacques, GUERRERO Olivier, GROSJEAN Paul, HERNANDEZ Vincent.

Excusés : Madame HERNANDEZ Mylène (donne pouvoir à Vincent HERNANDEZ), et Monsieur LE GUEU Jean-François (donne pouvoir à Hervé GAYRARD).

Absents : Madame BERLAND Sylvie et Monsieur SAUTRON Alexandre.

Secrétaire de séance : Monsieur HERNANDEZ Vincent

Séance ouverte à 18h30

Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal de la dernière séance à l'unanimité.

1. Délibération autorisant M. le Maire à signer un protocole transactionnel avec le SMICVAL.

Monsieur le Maire explique aux élus que suite à la médiation réalisée entre les communes qui souhaitaient maintenir le porte-à-porte et le SMICAL, un protocole a été rédigé. Ce protocole transactionnel a été approuvé par le comité syndical du SMICVAL le 1er octobre dernier.

L'objectif est de maintenir le ramassage des déchets en porte-à-porte. Les fréquences de ramassage seront allongées à compter du 15 octobre 2025 et jusqu'au 15 décembre 2025 (toutes les 3 semaines pour les emballages et tous les 15 jours pour les ordures ménagères). A compté du 15 décembre 2025 un bilan sera réalisé pour savoir si cette nouvelle organisation est satisfaisante.

Concernant la collecte des restes alimentaires, les maires conserveront un rôle décisionnaire et d'accompagnement. Dans les zones rurales, la priorité sera donnée à l'utilisation de composteurs individuels.

Considérant que les termes de ce protocole préservent l'intérêt de la Commune et des administrés en apportant le maintien de la collecte en porte-à-porte dans les conditions explicitement détaillées dans ledit projet de protocole ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- APPROUVE le protocole transactionnel conclu avec le SMICVAL, annexé à la présente délibération.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit protocole transactionnel au nom et pour le compte de la Commune, ainsi que tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

La présente délibération sera transmise au contrôle de l'égalité de la Préfecture et publiée conformément aux dispositions en vigueur.

VOTE

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 1 (Paul GROSJEAN)

2. Délibération portant mise à disposition des salles communales pour les candidats (élection municipale 2026).

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en période de campagne électorale, la question de la mise à disposition par la commune de locaux appartenant à son patrimoine au profit des partis politiques ou listes électorales apparaît comme fondamentale pour l'expression de la démocratie.

En vue des prochaines élections municipales, Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer sur le prêt des salles communales (Salle polyvalente et Salle de la Cure) à titre gracieux.

Considérant la nécessité d'optimiser les conditions de mise à disposition de ces salles municipales en périodes préélectorales et électorales, et de garantir une parfaite égalité de traitement entre les différents demandeurs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **DE METTRE** à disposition, à titre gracieux, la Salle Polyvalente et la Salle de la Cure en période préélectorale et électorale,
- **DE PERMETTRE** à tout candidat aux élections municipales de disposer des salles (Polyvalente et Cure).

3. Questions et informations diverses.

a) Retour de l'avis du CRD – travaux sécurisation,

Monsieur le Maire donne lecture aux élus des remarques formulées par le Centre Routier Départemental de la Gironde, concernant le projet de sécurisation de la commune. L'avis est favorable, cependant deux remarques ont été effectuées :

- L'aménagement des deux carrefours de la RD669 est à revoir. Il faut supprimer les quatre plateaux surélevés prévus par un seul qui englobe l'ensemble du carrefour ;
- Les écluses doubles situées sur la route de la Corniche sont à revoir, car l'espacement prévu de 15ml entre les écluses n'est pas suffisant, il faut au minimum 17ml pour les bus de tourisme.

Tour de table :

- **Hervé GAYRARD** indique aux élus que :

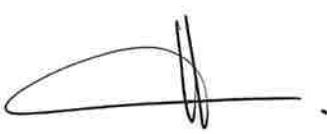
- le bourg de la commune a été fleuri par le service technique,
- des parapluies roses ont été installés au-dessus de la place de la Mairie à l'occasion d'Octobre Rose, une marche est prévue le samedi 18 octobre à 9h30
- la zone humide a été débroussaillée par notre service technique.

- **Laure BEGOT** explique à l'assemblée qu'elle a sollicité une entreprise pour rénover le sol situé, dans la cour de l'école, sous le jeu afin de combler les trous et de plus de remplacer un filet du jeu qui est abîmé. Elle a également demandé des devis pour planter de nouveaux jeux dans le parc et remplacer le jeu du toboggan vieillissant.

- **Paul GROSJEAN** informe les élus qu'une messe aura lieu à l'église de Bayon sur Gironde, le dimanche 12 octobre prochain, réunissant la paroisse de Blaye et Bourg. Beaucoup de personnes y sont attendues.

La séance est levée à 18h55.

Le Maire, Hervé GAYRARD



Le secrétaire de séance, Vincent HERNANDEZ

